

DIMENSIONS SUPPORTS DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Direction de la communication



E.N.T.



ZOOM SUR

- 1000×560px (réduction homothétique d'un 16/9)
- 1000×525px (réduction homothétique d'un événement Facebook)

ACTUALITÉS (colonne de droite)

- 140×140px

> 150 dpi

> Visuel soutenu par un texte

Titre : 50 caractères (équivalent d'une ligne dans le Zoom sur)

Texte : 85 à 170 caractères (1 à 2 lignes dans le Zoom sur)

Lien vers un site web pour que l'information soit diffusée sur l'ENT.



Pas de lien, pas de publication

SITE WEB

www.univ-orleans.fr



CARROUSEL

- 2560 x 1600px
- > Les informations importantes doivent être concentrées sur un bandeau d'un format 1900 x 450px pour être visible sur le web.
- > 72 dpi



INSTAGRAM

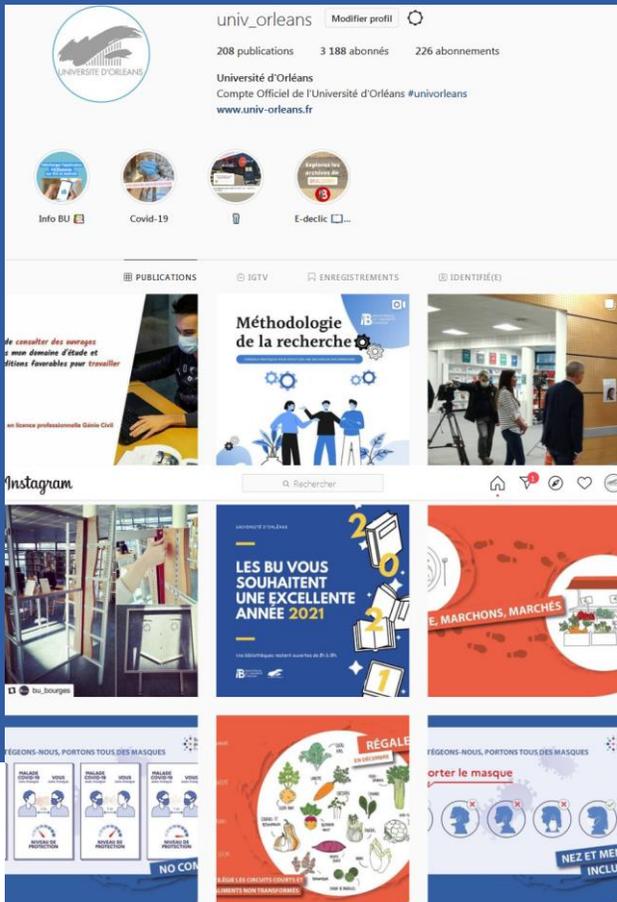


IMAGE DE PROFIL

- 320×320px

IMAGES DE PUBLICATION

- Image carrée : 1080×1080px
> mais apparaîtra en 293×293px dans le feed
- Image/vidéo verticale : 1080×1920px
> Pour les reels et les stories

LINKEDIN

IMAGE DE PROFIL

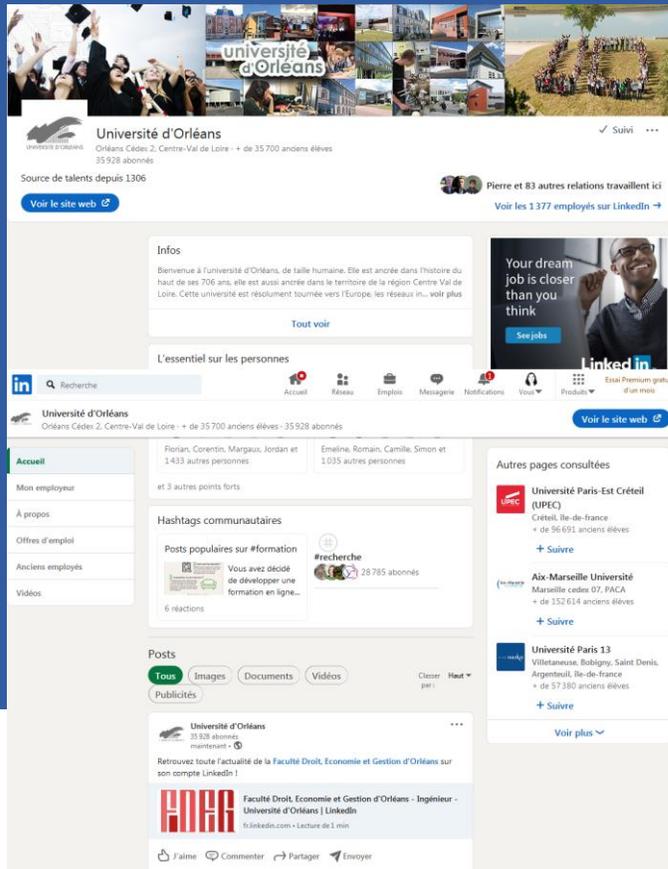
- 400x400px min.
- > JPG, GIF ou PNG – Taille max 8 Mo

IMAGE DE COUVERTURE

- 1584x396px
- > Visible que sur 1350x220px
- > JPG, GIF ou PNG – Taille max 2 Mo

IMAGE DE PUBLICATION

- 1200x627px



FACEBOOK

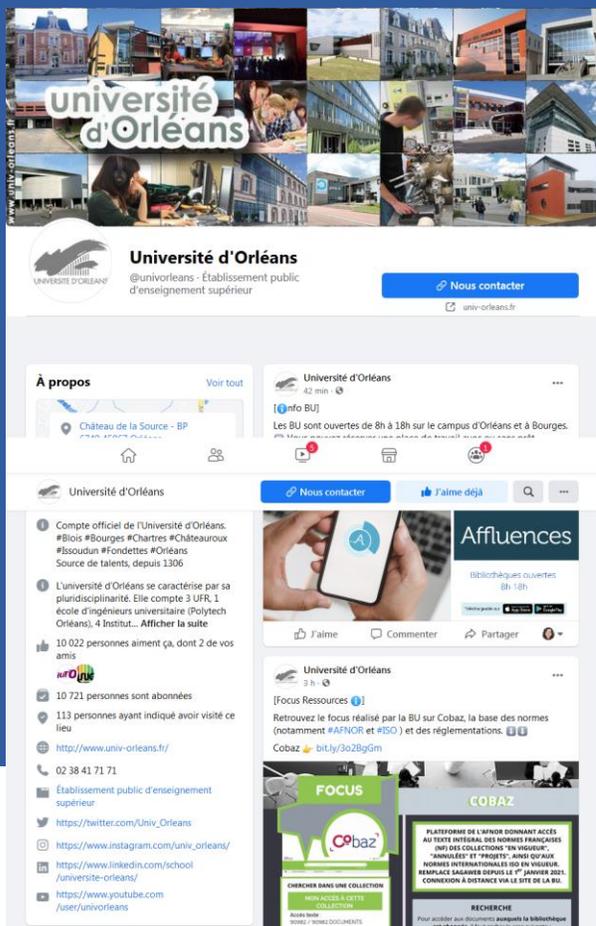


IMAGE DE PROFIL

- 320×320px

IMAGE DE COUVERTURE

- 851×315px

IMAGE DE PUBLICATION

- 1200×630px

IMAGE DE STORIE

- 1080×1350px

IMAGE DE COUVERTURE D'ÉVÉNEMENT

- 500x262 pixels

TWITTER



IMAGE DE PROFIL

- 200x200px min. jusqu'à 400x400px
- > JPG, GIF ou PNG – Taille max 5 Mo

IMAGE DE COUVERTURE

- 1500x500px
- > JPG, GIF ou PNG – Taille max 5 Mo

IMAGE DE PUBLICATION

- entre 440x220px et 1024x512px
- > JPG, GIF ou PNG

YOUTUBE

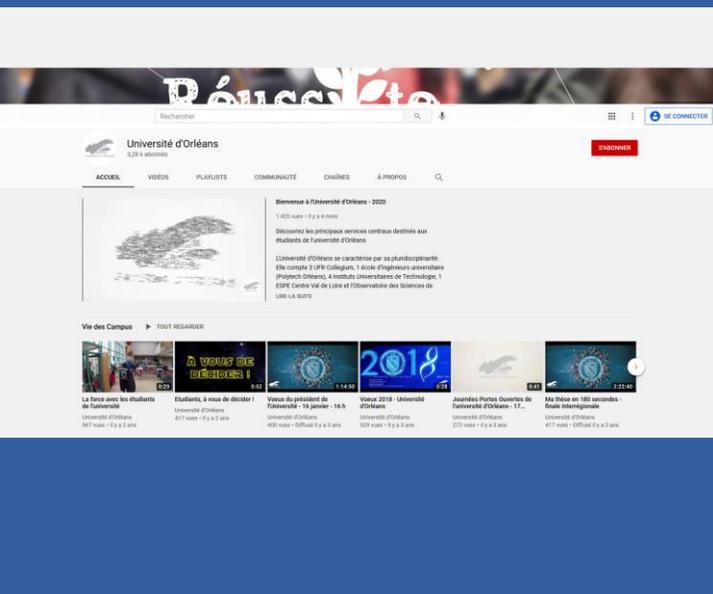


IMAGE DE PROFIL

- 800×800px

> affiché en 98×98px

IMAGE DE COUVERTURE

- 2560×1440px

> pour tablette : 1855×424px

> pour mobile : 1556×423px

IMAGE D'APERÇU D'UNE VIDÉO

- 1280×720px (ratio 16:9)

ÉCRANS DYNAMIQUES



IMAGE OU VIDÉO

- 1600×900px

> 150 dpi



Ayant un devoir de neutralité, l'Université :

- Ne doit pas intégrer de logos, visuels, mentions en rapport avec des structures commerciales, politiques ou religieuses.
- Se réserve le droit de refuser la diffusion d'information si ses règles ne sont pas respectées.

DROIT À L'IMAGE

- Si des personnes sont prises en photo ou en vidéo dans la perspective d'une publication (quel que soit le support) vous devez leur faire signer un accord de droit à l'image et vous assurer qu'il est possible de transmettre leurs coordonnées mail et téléphone portable à la presse dans l'éventualité d'une interview.